

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 AVRIL 2018

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

-----  
PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE 2017-2021  
ADOPTION

## **Annexe 2 : Fiches actions Climat-air-énergie**



**Elaborer une stratégie d'approvisionnement énergétique sur le territoire, en lien avec le futur PCAET métropolitain et accompagner le Schéma Directeur des Energies de la Métropole**

**Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, favoriser le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergies et les actions permettant de réduire les émissions de GES.

Par ailleurs, la Métropole Rouen Normandie, est en cours de réalisation d'un Schéma Directeur des Energies, outils de planification énergétique sur le territoire.

**Objectifs :**

Elaborer une stratégie d'approvisionnement énergétique sur le territoire

Accompagner le schéma Directeur des Energies réalisé par la Métropole.

**Traduction opérationnelle :**

- Obtenir puis exploiter les données du SDE pour élaborer la stratégie d'approvisionnement énergétique de la Ville de Rouen (notamment à travers l'outil Prosper) ;
- Formaliser le partage des données entre la Ville et la Métropole ;
- Recenser les actions du SDE réalisées sur le territoire de la Ville (réseau de chaleur du CURB,..) ;
- Participer à la construction d'actions spécifiques villes, et étudier la possibilité de mutualiser des projets entre communes Cit'ergie (exemple solaire photovoltaïque,...) ;
- Suivre ces actions et l'avancement du SDE

**Direction pilote :** MDDLD en lien avec la MRN

**Directions associées :** DPB, DELCI, 2D3P, DCRP, DUH, DEPN, DSI

**Partenaires :** ADEME, autres communes Cit'ergie

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : le cas échéant, vérifier la compatibilité du logiciel de la Métropole Prosper avec le système informatique de la Ville

Financiers : A définir selon chaque action.

**Délais de réalisation :**

- Fin 2017 : accompagnement de la Ville au SDE Métropolitain (participation au comité technique)
- 2018 : élaboration d'une stratégie d'approvisionnement énergétique sur le territoire de la Ville

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 30 % de réduction de GES sur le territoire à l'horizon 2020, 40 % à l'horizon 2040

Indicateurs de suivi : kWh d'Enr sur le territoire, autre indicateur à définir pour chaque action

### **Difficultés et freins à la réalisation :-**

#### **Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : Diminution de l'impact climatique et augmentation de la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : Favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) :-

## **Participer à la COP 21 locale et coordonner les actions Métropole et Ville sur le thème de l'énergie et du Climat**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2020 puis 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Par ailleurs, dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Métropole Rouen Normandie, souhaite mobiliser et fédérer l'ensemble des forces vives du territoire en leur proposant de s'engager à mettre en place des actions contre le dérèglement climatique. Cela prendra la forme d'un « Accord de Rouen pour le climat » fin 2018.

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen pourrait profiter de l'accord de Rouen pour participer à la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire et coordonner ses actions avec la Métropole.

### **Objectifs :**

Participer à l'accord de Rouen sur le Climat, pour :

- encourager la mobilisation des forces vives sur le territoire de la Ville
- le cas échéant, accompagner les forces vives du territoire dans leur engagement (exemple bailleurs)

Coordonner les actions Métropoles et Ville sur le thème de l'énergie et du climat

### **Traduction opérationnelle :**

- Participer à l'accord de Rouen sur le Climat ;
- Encourager la mobilisation des forces vives du territoire, (réseaux de la Ville, communication, ..) ;
- Lorsque cela est pertinent, accompagner les forces vives du territoire dans leur engagement ;
- Organiser des temps d'échanges réguliers sur cette thématique entre les services de la Ville et de la Métropole en vue de favoriser la collaboration des deux collectivités

**Direction pilote** : MDDLD

**Directions associées** : Toutes les directions de la Ville en fonction des thématiques

**Partenaires** : MRN, ensemble des forces vives du territoire

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : technicité des directions associées, moyens de communication

Financiers : -

**Délais de réalisation :**

Participation à l'accord de Rouen sur le Climat : 2018

Suivi des actions : à partir de 2018

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 30 % de réduction de GES sur le territoire à l'horizon 2020 et 40 % à l'horizon 2030

Indicateurs de suivi : Nombre d'actions engagées sur le territoire, nombre de signataires de la convention sur le territoire, nombre d'actions concertées avec la Métropole

**Difficultés et freins à la réalisation :-**

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact du territoire sur le climat, augmentation de la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Accompagner la Métropole dans la mise en place du plan d'action « Villes respirables » comprenant l'expérimentation de "super Manzana" au niveau du quartier St-Hilaire**

### **Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à réaliser des actions en faveur de la qualité de l'air et à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Par ailleurs, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans l'appel à projets « Ville respirable en 5 ans ». Ce programme vise à faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des mesures exemplaires, notamment dans le domaine de la mobilité, pour la reconquête de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations.

La Métropole a ainsi développé un plan d'actions décliné en 7 axes :

- Zone de Circulation Restreinte : vers une modulation des flux routiers en fonction des niveaux d'émission de polluant
- le véhicule partagé : une mise en commun de l'automobile pour diviser les émissions de polluants ;
- des espaces publics apaisés et valorisés, favorisant l'émergence d'une ville marchable et « démotorisée » : zone à trafic limité, « super Manzana » permettant de redonner l'espace publique aux habitants, ville 30 km/h
- logistique urbaine : vers une réduction de l'empreinte écologique des flux de marchandises ;
- des quartiers laboratoires : la ville respirable par la démonstration et l'innovation ;
- mesurer, informer, communiquer : un citoyen sensibilisé et responsabilisé à la qualité de l'air qu'il respire ;
- des motorisations vertes pour sortir de la mobilité des énergies fossiles (électromobilité, Stationnement gratuit (et pas seulement sur les bornes de recharge) pour les véhicules électriques, solutions hydrogènes, ...)

### **Objectifs :**

Accompagner la Métropole dans la mise en place du plan d'action « Villes respirables », notamment, grâce à la mobilisation des compétences spécifiques à la Ville liées au stationnement, à la réglementation, au commerce et à la proximité avec la population.

### **Traduction opérationnelle :**

- Identifier le rôle de la Ville de Rouen dans les différentes actions « Ville respirable », particulièrement sur les thématiques spécifiques à la Ville, liées au stationnement, à la réglementation, au commerce et à la proximité avec la population ;
- Contribuer à la réalisation du plan d'action ;
- Suivre ces actions.

**Direction(s) pilote(s) :** A définir

**Directions associées** : 2D3P, DTP, DEPN , DELCI, DCRP, MDDLD ?

**Partenaires** : Métropole

**Moyens de mise en œuvre** :

Techniques : technicité des directions associées, moyens de communication

Financiers : en fonction des actions identifiées.

**Délais de réalisation** :

- Fin 2017 : Identifier le rôle de la Ville de Rouen dans le plan d'actions « Ville respirable »
- 2018 : Contribuer à la réalisation du plan d'action et le suivre

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 30 % de réduction de GES sur le territoire à l'horizon 2020 et 40 % à l'horizon 2030

Indicateurs de suivi :

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (PM, NOx, ...)

Autres indicateur à définir pour chaque action ( exemple : nombre de rues concernées par un des dispositifs de Ville respirable)

**Difficultés et freins à la réalisation** : -

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique, favorise la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : Favorise l'économie verte et de partage
- sociaux (territoire, public visé, ...) : Favorise le lien social



**Généraliser la prise en compte de la thématique Climat Air Energie dont l'adaptation et intégrer la notion de compensation environnementale dans les opérations d'urbanisme**

**Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030. Elle s'est engagée aussi à réduire sa vulnérabilité au dérèglement climatique (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, mieux intégrer ces thématiques dans les opérations d'urbanisme.

**Objectifs :**

Généraliser la prise en compte de la thématique Climat Air Energie dont l'adaptation et intégrer la notion de compensation environnementale dans les opérations d'urbanisme.

**Traduction opérationnelle :**

- Créer un outil simple d'accompagnement des projets d'aménagement (reprendre les axes du CPAUPE de Luciline, fixer des niveaux de performance à adapter selon les projets, et les décliner de manière opérationnelle)
- Identifier les autres outils permettant d'intégrer ces thématiques dans les opérations d'urbanisme :
  - PLUi :
    - dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP); par exemple utiliser les OAP thématiques,
    - dans l'écriture du règlement, par exemple, étudier la possibilité de mettre en place un coefficient de biotope,
  - PRU2 : étudier la possibilité de fixer des objectifs de performance énergétique, de qualité de l'air ;
  - Intégrer les critères de performance énergétique dans les concessions d'aménagements et les mandats ;
  - Intégrer les critères de performance énergétique dans les fiches de lots et/ ou les cahiers des charges de cession de terrain (ZAC) ;
- Vérifier l'application de ces règles dans le cadre des permis de construire
- Le cas échéant, utiliser ces outils pour intégrer les enjeux climat/air/énergie dont l'adaptation et la notion de compensation environnementale
- Organiser un contrôle des performances énergétiques des constructions avant livraison

**Direction pilote :**

MDDLD

**Directions associées :**

En priorité la DAGP, puis DASAF / DPB (pour avis) /Direction planification

**Partenaires :**

Aménageurs, secteur du bâtiment, promoteurs et architectes

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

- rédaction des documents de références (CPAUPE et adaptation aux contextes locaux, cahiers des charges de cession de terrains, fiches de lots)...
- définir l'organisation pour le contrôle des performances énergétiques annoncées.

Financiers

**Délais de réalisation :**

A partir de 2018 :

- Créer un outil simple d'accompagnement des projets d'aménagement
- Identifier les autres outils permettant d'intégrer ces thématiques dans les opérations d'urbanisme
- Le cas échéant, utiliser ces outils

**Evaluation :**

Objectifs chiffrés à atteindre :100 % des opérations d'urbanisme intégrant la thématique Climat Air Energie dont l'adaptation et/ou la notion de compensation environnementale

Indicateurs de suivi : Nombre d'opérations d'urbanisme intégrant la thématique Climat Air Energie dont l'adaptation et/ou la notion de compensation environnementale

**Difficultés et freins à la réalisation :**

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact sur le climat, favorise la qualité de l'air, la biodiversité
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le bien-être et la santé des rouennais

## **Faire appliquer la charte des chantiers verts sur les opérations de la Ville dans l'objectif d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la labellisation Cit'ergie, la Ville de Rouen s'est engagée à être exemplaire sur l'impact environnemental de ses chantiers. En effet, la multiplication des chantiers publics (aménagement d'espaces publics / équipements) et privés en milieu urbain dense contribue à créer d'importantes nuisances environnementales. Par ailleurs, l'impact des chantiers de construction représente 3 % des émissions de Gaz à Effet de Serre au niveau national ( source CITEPA – 2014).

La DPB organise déjà la gestion des déchets de chantiers dans ses marchés, notamment dans les marchés de démolition.

### **Objectifs :**

Limiter l'impact environnemental des chantiers afin :

- d'augmenter la performance environnementale des chantiers de construction ;
- d'améliorer les conditions de travail des ouvriers ;
- de limiter les nuisances pour les riverains ;

### **Traduction opérationnelle:**

1. Identifier les points de blocage pour l'application de la charte chantier vert
2. Modifier la charte en conséquence
3. Expérimenter la charte sur une opération
4. Envisager son déploiement à d'autres opérations dans l'objectif de l'étendre à l'ensemble du territoire

### **Direction pilote :**

MDDLD en lien avec la DAGP

### **Directions associées :**

DPB / DEPN

### **Partenaires :**

ADEME, DREAL, Fédérations de bâtiments

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : -

Financiers : budget de chaque opération

### **Délais de réalisation :**

2018 :

- Identifier les points de blocages de la charte existante et la modifier en conséquence
- Expérimenter la charte chantier vert dans une opération

A partir de 2019 :

- Déployer la charte chantier vert à d'autres opérations
- Etudier la possibilité de l'étendre à l'ensemble du territoire

**Evaluation :**

Objectifs chiffrés à atteindre : Charte de chantier vert appliquée

Indicateurs de suivi : Nombre de chantiers appliquant la charte

**Difficultés et freins à la réalisation** : Fortes difficultés à vérifier l'application de la charte

**Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'ensemble des impacts environnementaux
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : -

**Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier Luciline, réaliser en lien avec le CEREMA, un diagnostic et des préconisations relatives à la biodiversité, aux usages et aux déperditions de chaleur des bâtiments.**

**Contexte :**

Dans le cadre de la labellisation Ecoquartier, la Ville de Rouen a souhaité contractualiser avec le CEREMA afin d'expérimenter une démarche d'autoévaluation sur les thèmes de la biodiversité, des espaces publics (et des mobilités douces) et des performances énergétiques des bâtiments. Cette démarche servira de base expérimentale à l'établissement de la méthode d'évaluation Ecoquartier phase 4.

**Objectifs :**

Cette évaluation, en cours de projet, permettra d'orienter les tranches suivantes d'aménagement d'espaces publics ainsi que les futurs projets de construction dans un objectif d'amélioration continue.

**Traduction opérationnelle :**

- Réalisation de l'étude
- Validation des actions à mettre en place
- Intégration des préconisations dans les fiches de lots et/ou les cahiers des charges de cession de terrain (conception, construction et utilisation des bâtiments)

**Direction pilote :**

DAGP

**Directions associées :**

DEPN – DUR - MDDL

**Partenaires :**

CEREMA / RNA

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

- Révision des phases de conception des espaces publics
- Intégration des préconisations dans les fiches de lots et/ou les cahiers des charges de cession de terrain (conception, construction et utilisation des bâtiments)

Financiers : A définir en fonction des résultats de l'étude

**Délais de réalisation :**

A partir du quatrième trimestre 2017 : Intégration des préconisations dès leur validation

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : à déterminer

Indicateurs de suivi : à définir avec le CEREMA

### **Difficultés et freins à la réalisation :**

#### **Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : permet de diminuer la consommation énergétique des bâtiments et de la mobilité et favorise la biodiversité
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien entre les habitants du quartier

## **Dynamiser le pédibus en fonction de la demande des parents, valoriser les initiatives existantes**

### **Contexte :**

Afin de favoriser les déplacements doux, la Ville de Rouen s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place d'un Pédibus. En 2017, 4 lignes dans 3 groupes scolaires fonctionnent sur 11 lignes existantes :

- la ligne Corneille fonctionne très bien mais a peut-être besoin d'un réajustement de parcours dans les années à venir pour continuer à perdurer.
- la ligne Charles Nicolle fonctionne bien mais a besoin d'être redynamisée en essayant d'intégrer plus de maternels pour renouveler notamment les parents référents et accompagnateurs dont les enfants grandissent.
- la ligne Mullet est en difficulté car les enfants ont grandi et donc moins de familles sont concernées.

### **Objectifs :**

- Maintenir les lignes de pédibus existantes en les redynamisant
- Relancer des lignes suspendues quand c'est possible
- Créer de nouvelles lignes de pédibus en fonction des demandes

### **Traduction opérationnelle :**

Dynamiser le Pédibus au travers de :

- la distribution des flyers dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2017 et organisant des réunions d'information dans les écoles susceptibles d'être intéressées
- la construction d'un projet de déambulation festive avec l'équipe enseignante, d'animation périscolaire et les parents référents sur la ligne Charles Nicolle sur l'année 2017/2018 ; incluant des sensibilisations auprès des enfants et des parents sur l'éco-mobilité et la prévention routière
- la géolocalisation de la ligne Corneille dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017/2018
- la concertation des parents référents de la ligne Mullet pour redynamiser la ligne à la rentrée scolaire 2017/2018

Engager une réflexion sur la possibilité d'expérimenter la mise en place d'un Vélobus par la MDDLD

**Direction pilote** : DTE – Service Politiques Educatives

**Directions associées** : DTP – Prévention routière et DEPN , ?

**Partenaires** : Métropole, CARDERE?

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

- Outils pédagogiques
- Matériel de créations artistiques et de récupération
- Flyers et plans de ligne
- Gilets jaunes, sacs à dos pour les parents accompagnateurs et goodies
- Panneaux de signalisation

Financiers : 3000 €/ an

**Délais de réalisation :**

- A partir de l'année scolaire 2017/2018

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : maintien des 4 lignes existantes, voire plus si création de nouvelles lignes

Indicateurs de suivi : nombre d'enfants et de parents accompagnateurs inscrits

**Difficultés et freins à la réalisation :**

- mobilisation de parents volontaires
- mise en confiance et intérêts pour les parents à laisser leurs enfants à d'autres parents
- moyens pour la mise en place d'une expérimentation sur le Vélobus

**Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique liée à la mobilité, augmentation de la qualité de l'air
- - économiques (territoire, public visé, ...) : -
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien entre les parents d'élèves et la santé des élèves



## **Poursuivre la mise en œuvre de la politique de stationnement**

### **Contexte :**

La Ville de Rouen avait réalisé en 2011 une première étude relative à la politique de stationnement, qui avait débouché notamment sur les actions suivantes :

- suppression des dents creuses (stationnement resté gratuit en hyper-centre),
- création d'une zone de stationnement « courte durée » - 2h00, pour les usagers et les commerces à forte rotativité, d'environ 700 places,
- création d'une zone de stationnement « moyenne durée » - 4h00, pour les résidents et pendulaires, d'environ 5000 places,
- création d'un système de stationnement avec tarif spécifique pour les résidents,
- renforcement des moyens de contrôle (recrutement d'ASVP, mise en place de la verbalisation électronique,
- continuation du développement des parkings relais, des pôles intermodaux, renforcement de l'attractivité des parkings en ouvrage pour les usagers.

Ces actions répondaient aux objectifs suivants :

- comment limiter l'usage de la voiture individuelle ?
- comment favoriser un report des usagers vers les Transports en Commun (TC) ?
- comment favoriser le développement des modes doux ?
- comment maintenir l'attractivité du centre-ville, notamment commerciale ?
- comment répondre aux besoins des différentes catégories d'usagers ?

En 2015, une nouvelle étude, conjointe cette fois entre la MRN et la Ville, a eu pour objectif de dresser un bilan et de fixer de nouvelles orientations pour les années suivantes.

### **Objectifs de la Ville :**

Favoriser le report vers les TC, l'usage des parkings relais, des modes doux, décourager les déplacements courts intramuros, optimiser les réserves de capacité des parkings en ouvrage.

Mieux répondre aux besoins

Maintenir l'attractivité du centre-ville, notamment commerciale

### **Traduction opérationnelle :**

- Augmenter la capacité et les tarifs de la zone « courte durée », afin d'aboutir à une zone courte durée composée d'environ 1000 places, tenant compte des projets T4 et Cœur de Métropole,

- Créer un dispositif tarifaire préférentiel pour les professionnels mobiles,

- Augmenter la taille de la zone « moyenne durée », sans augmenter particulièrement les tarifs, en l'étendant au-delà des boulevards, à un rythme d'environ 1000 places par an à compter de 2018 (total des extensions possibles visées dans l'étude : environ 6000 places)

- Renforcer le contrôle, notamment en profitant des opportunités liées à la dépenalisation du stationnement (contrôle automatisé LAPI).

- Déployer de nouveaux horodateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, équipés du paiement par Carte Bancaire,

- Mettre en œuvre le paiement par Smartphone,

- Développer les abonnements (résidents, professionnels mobiles),

- Mettre en service progressif le contrôle automatisé LAPI, après une phase de transition ayant pour objet de faire monter le taux de paiement spontané et garantir ainsi un taux de rotation élevé.

- Adapter les tarifs à la réforme de « dépenalisation ».

**Direction pilote** : DTP

**Directions associées** : MDDL, DEPN, DELCI

**Partenaires** : Métropole Rouen Normandie, SPL RNS, autres institutions (CMA, CCI, Vitrines de Rouen, ordres représentatifs des professions médicales et paramédicales...)

**Moyens de mise en œuvre** : définis dans le contrat de concession Ville / SPL/Métropole/RNS.

**Délais de réalisation** : A partir de 2018, jusqu'en 2020 au moins.

**Evaluation** : les modalités de l'évaluation restent à définir.

**Difficultés et freins à la réalisation** : ---

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : favorise la qualité de l'air, diminue l'impact climatique et le bruit liés à la mobilité
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'attractivité du centre-ville, notamment commerciale
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le bien-être et la santé des rouennais

## **Promouvoir les mobilités douces au travers de la co-élaboration d'un code de la rue apaisée et création d'outils de communication pratiques**

### **Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de de l'Agenda 21, la Ville de Rouen souhaite favoriser les mobilités douces.

Parmi les freins à ces usages, on observe un sentiment d'insécurité répandu parmi la population motivant la non pratique du vélo en ville lié, en partie aux manifestations quotidiennes d'agressivité entre catégories d'usagers de la route.

**Objectifs :** Lutter contre ce sentiment d'insécurité en sensibilisant les usagers de la voirie rouennaise à la notion d'espace partagé et promouvoir une cohabitation apaisée.

**Traduction opérationnelle :** Rédiger un code de la rue rouennais et réaliser une campagne de communication sur ce sujet

**Directions pilotes :** MDDLD / DCRP

**Directions associées :** D23P, DTP

**Partenaires :** Acteurs associatifs de la mobilité, Pôle de proximité de Rouen Métropole, conseil des enfants

### **Moyens de mise en œuvre :**

- Techniques : /
- Financiers : à définir selon la campagne de communication

**Délais de réalisation :** 2018

### **Evaluation :**

- Objectifs chiffrés à atteindre : à définir selon la campagne de communication
- Indicateurs de suivi : nombre de messages de nature différente diffusés, nombre de canaux de communication utilisés

**Difficultés et freins à la réalisation :** réseau viaire d'une ville centre de métropole utilisé par des usagers de toutes provenances

### **Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : améliore la qualité de l'air par la diminution des polluants, diminue l'impact climatique de la mobilité
- économiques (territoire, public visé, ...) : /
- sociaux (territoire, public visé, ...) : vivre ensemble, favorise la santé



## **Etudier la possibilité de rendre accessible aux Rouennais les véhicules électriques de la Ville**

### **Contexte :**

A l'exemple du département de l'Orne, l'utilisation des véhicules en pool de la Ville est limitée aux horaires de travail. Leur mise à disposition des Rouennais les soirs et les weekends compléterait l'offre de mobilité sur le territoire. La possibilité offerte d'accéder très facilement à des véhicules électriques contribuerait à leur démocratisation.

### **Objectifs :**

Etudier la possibilité de rendre accessible aux Rouennais les véhicules électriques de la Ville.

### **Traduction opérationnelle :**

Engager une réflexion sur la mise en place d'autopartage

Le cas échéant, définir les modes de comptage et de facturation de la consommation d'électricité

Mettre en place un service d'autopartage des Zoé en pool à l'Hôtel de Ville les soirs et Weekends sur réservation via une plateforme internet dédiée existante.

### **Directions pilotes :** DLA

### **Directions associées :** MDDL, DAJ, DF, DPB

### **Partenaires :** plateforme de type clem.mobi

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : communication, collecte des recettes

Financiers : -

### **Délais de réalisation :**

Fin 2017 : Engagement de la réflexion, visite de l'expérimentation du CG61

2018 : Le cas échéant, mise en place de la démarche : tarification, régie de perception des recettes et convention plateforme type clem.mobi

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 100 % des Zoé en pool à l'Hôtel de Ville accessibles au service.

Indicateurs de suivi : nombre de réservations effectuées

**Difficultés et freins à la réalisation** : selon retour d'expérience du CG61, assurances, dégradations – besoin d'équilibre financier : le coût de la location et les dépenses de fonctionnement doivent équilibrer l'amortissement des véhicules dû à ces nouveaux usages

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : augmentation de la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte et du partage
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire et plus particulièrement le solaire photovoltaïque**

### **Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, favoriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire et plus particulièrement le solaire photovoltaïque.

### **Objectifs :**

Favoriser le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement des panneaux solaires photovoltaïques en mobilisant des partenariats et des financements privés et/ou publics

### **Traduction opérationnelle :**

- Etudier la possibilité de mettre en place un cadastre solaire photovoltaïque sur le territoire de la Ville, en lien avec la Métropole et les autres villes Cit'ergie ;
- lancer une expérimentation sur le solaire photovoltaïque participatif adapté au projet arrêté ;
- organiser un colloque « photovoltaïque », en lien avec l'ARE Normandie (échelle régionale) et éventuellement la Métropole ;
- engager une réflexion sur la création d'une SEM Enr, éventuellement, en lien avec la Métropole et les villes Cit'ergie

**Direction pilote :** MDDLD

**Directions associées :** DPB, DAJ, DF, DCRP, 2D3P, DUH, DELCI

**Partenaires :** MRN, ADEME, ARE, Villes Cit'ergie, Région, Europe

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : -

Financiers : Montage à mettre en place ne nécessitant pas d'investissement de la Ville.

### **Délais de réalisation :**

Colloque photovoltaïque : 2018

Appel à projet solaire photovoltaïque participatif : 2018

Cadastre solaire photovoltaïque : 2018

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 30 % de réduction de GES sur le territoire à l'horizon 2020, 40 % à l'horizon 2040

Indicateurs de suivi : kWh d'énergie solaire produite sur le territoire, kWh d'Enr

**Difficultés et freins à la réalisation** : l'appel à projet solaire photovoltaïque est un projet expérimental qui nécessite des montages juridiques particuliers.

### **Impacts de l'action** :

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation d'énergie fossile
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : -



## **Réaliser le projet de rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville**

### **Contexte :**

Dans le cadre des démarches Cit'ergie et PCET, lauréat de l'appel à candidature « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), la Ville de Rouen s'est engagée à réaliser une rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville, bâtiment énergivore datant du XVIIIème siècle, dont l'une des façades est classée monument historique.

### **Objectifs :**

Réaliser le projet de rénovation énergétique conformément à la convention TEPCV, entre l'Etat et la Ville.

### **Traduction opérationnelle:**

- Réaliser les travaux prévus : isolation des toitures, chaudières et mini-cogénération, menuiseries performantes;
- Animer un groupe de suivi de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville;
- Engager une réflexion sur la participation des usagers aux économies d'énergie

**Direction pilote** : MDDLD (TEPCV et animation de la participation des usagers), D.P.B (sur la prescription des travaux)

**Directions associées** : MCI, DCRP pour la communication, suivi de panneaux de chantiers. MCPG pour le suivi des subventions, DF pour les recettes et plans de financement et suivi de l'emprunt auprès de la caisse des dépôts

**Partenaires** : ADEME, Etat (DREAL), partenaires financiers (Métropole, région)

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : Suivi de la réalisation des travaux par la DPB,

Financiers :

- Financements sollicités : MDE, FEDER, FSIC, investissement estimé à plus de 7,6 millions prévu entre 2016 et 2020, montant qui sera actualisé en fonction des résultats de consultation des entreprises.
- Emprunt : caisse des dépôts et consignations

### **Délais de réalisation :**

2016 : réalisation d'isolation de comble et verrière sur bon de commande

2017 : mise en place du groupe de suivi

2017 : remplacement des verrières du 3<sup>ème</sup> étage

2017-2018 : chaudières, mini cogénération et remplacement des menuiseries côté parvis (20 mois de travaux)

2018-2019 : solde des travaux de continuité d'isolation des combles sous réserve de la disponibilité des crédits

2019-2020 : remplacement des menuiseries côté jardin sous réserve de l'avis A.B.F et de la disponibilité des crédits .

Fin de la convention TEPCV : juin 2018, et mai 2019 pour l'avenant

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : objectif initial de 48 % d'économie d'énergie par rapport à l'état initial (les objectifs chiffrés seront fournis ajustés à la DREAL en fonction du résultat des consultations (l'étude thermique initiale n'étant pas suffisamment précise pour tenir compte des contraintes et validation A.B.F avant consultation des entreprises))

Indicateurs de suivi : % d'économie d'énergie

**Difficultés et freins à la réalisation** : NR

### **Impacts de l'action** :

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Lancer une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique.**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son patrimoine de 38 % entre 2011 et 2020. Les résultats sont déjà très intéressants avec plus de 12 % de réduction sur le patrimoine bâti.

En complément des travaux prévus, pour atteindre les objectifs fixés à moindre coût, il semble intéressant de mener une réflexion sur la participation des usagers à la performance énergétique.

### **Objectifs :**

Lancer une expérimentation sur la participation des usagers à la performance énergétique afin d'analyser le gisement d'économie d'énergie correspondant.

### **Traduction opérationnelle:**

1. Choix d'un bâtiment pour mener l'expérimentation en lien avec l'Université de Rouen,
2. Diagnostic des usages et comportements énergétiques dans ce bâtiment
3. Mise en place d'outils à définir (sensibilisation, communication, ...), en lien avec l'Université de Rouen permettant de rendre les usagers acteurs de la performance énergétique. Réalisation d'une campagne de mesures sur site (température de l'eau, de l'air ressentie, luminosité ...)
4. Analyse des résultats
5. Expérimentation de la méthodologie définie dans plusieurs bâtiments représentatifs (bureau, école, bâtiment sportif, bâtiment culturel)
6. Le cas échéant, déploiement du dispositif

**Direction pilote** : MDDLD

**Directions associées** : DPB (choix du site avec la DVS, mesures, précisions sur les caractéristiques des équipements, les projets en cours), DVS, MCI, DCRP, DCJVA, DTE

**Partenaires** : Université de Rouen, ADEME, associations sportives, enseignants

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : Campagne de mesures sur site à prévoir, recrutement d'un stagiaire universitaire par la MDDLD sur ce sujet

Financiers : -

### **Délais de réalisation :**

1. Octobre 2017 : Choix du ou des site(s) et lancement de l'opération
2. Fin 2017 : diagnostic énergétique des usages/ mise en place d'outils
3. A partir de 2018 :
  - mesures sur site et bilan de l'opération
  - expérimentation de la méthodologie définie dans plusieurs bâtiments représentatifs
  - le cas échéant, déploiement du dispositif

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : objectifs généraux de 38 % de réduction de GES à l'horizon 2020

Indicateurs de suivi : % d'économies d'énergie réalisées grâce à cette expérimentation

### **Difficultés et freins à la réalisation : -**

### **Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- - économiques (territoire, public visé, ...) : -
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien entre les usagers

## **Poursuivre l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique sur nos bâtiments**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son patrimoine de 38 % entre 2011 et 2020. Les résultats sont déjà très intéressants avec plus de 12 % de réduction sur le patrimoine bâti.

Pour atteindre les objectifs fixés et accélérer les rénovations énergétiques (source : contrat de performance énergétique - ADEME Rhone-Alpes - 2015), il pourrait être intéressant de poursuivre l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique.

### **Objectifs :**

Faire un bilan du contrat de performance énergétique réalisé sur le complexe Guy-Boissière. Le cas échéant, réaliser une nouvelle expérimentation sur un autre bâtiment.

### **Traduction opérationnelle:**

1. Faire un bilan du contrat de performance énergétique réalisé sur le complexe Guy-Boissière et une analyse des retours d'expérience des autres collectivités.
2. Réaliser une étude d'opportunité en interne pour réaliser une nouvelle expérimentation des contrats de performance énergétique sur le patrimoine de la Ville
3. Lancer une nouvelle expérimentation sur un autre bâtiment

**Direction pilote** : MDDLD en lien avec le DPB

**Directions associées** : DAJ, DF, directions concernées par l'usage du bâtiment, le cas échéant DRH

**Partenaires** : Le cas échéant, l'ADEME, usagers du bâtiment

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : NR

Financiers : Investissements à estimer dans le cadre de l'étude d'opportunité

### **Délais de réalisation :**

1. 2018 : bilan du contrat de performance énergétique réalisé sur Guy-Boissière (DPB)
2. 2018 : réalisation d'une étude d'opportunité (définition des critères d'opportunités avec l'ensemble des directions associées)
3. 2019 : lancement de l'expérimentation (budget et rédaction du cahier des charges à définir)

**Evaluation :**

Objectifs chiffrés à atteindre : NR

Indicateurs de suivi : Etat d'avancement de l'action, le cas échéant, économies d'énergie réalisées

**Difficultés et freins à la réalisation** : Budget à prévoir, choix d'externaliser une partie des activités de la régie

**Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte, diminue les frais de fonctionnement de la collectivité
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Formaliser et mettre en œuvre un Système de Management de l'Energie (SME) relatif au patrimoine de la Ville.**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son patrimoine de 38 % entre 2011 et 2020. Les résultats sont déjà très intéressants avec plus de 12 % de réduction sur le patrimoine bâti.

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen s'est engagée à mettre en place un SME à partir de 2017 dans le cadre de la convention « d'aide au changement de comportement – territoire Energie Climat » signée avec l'ADEME en novembre 2016. Cet outil permet de formaliser la démarche d'amélioration continue de la performance énergétique sur son patrimoine.

### **Objectifs :**

Mettre en place un SME pour augmenter la performance énergétique du patrimoine de la Ville de Rouen afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du PCET et de la convention des Maires.

### **Traduction opérationnelle:**

1. Organiser une réunion d'explication du SME aux services concernés (DPB, DLA, DUH, DVS)
2. Définir le groupe projet et le périmètre restreint du SME
3. Définir la politique énergétique en lien avec les objectifs du PCET et de la convention des Maires
4. Réaliser la planification énergétique (exigence légales, revue énergétique (analyse des flux, relevé des caractéristiques des équipements, identification des potentiels d'amélioration, mise en place d'un plan d'actions et d'indicateurs de performance))
5. Mise en œuvre et fonctionnement

**Direction pilote** : MDDLD

**Directions associées** : Mission qualité, DPB, DLA, DUH, ensemble des directions

**Partenaires** : ADEME, Métropole Rouen Normandie pour les échanges d'expériences

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : NR

Financiers : Financement d'audits énergétiques, Aide financière de l'ADEME pour 1/12 ème ETP à la MDDLD sur ce sujet

Humains : 1/12 ème ETP à la MDDLD / proposition de recruter un étudiant à la DPB en contrat d'alternance pour la rentrée 2018 sur ce sujet

**Délais de réalisation :**

1. Octobre 2017 : réunion de présentation du SME
2. Fin 2017, début 2018 : définition de la politique énergétique et du groupe projet, finalisation de la revue énergétique (année de référence à définir)
3. A partir de 2018 : mise en œuvre et fonctionnement

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 38 % d'économies de GES à l'horizon 2020

Indicateurs de suivi : état d'avancement du SME, indicateurs du SME

**Difficultés et freins à la réalisation :** -

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -



**Aller au-delà des réglementations thermiques applicables et étudier la possibilité de recourir aux énergies renouvelables pour chaque nouvelle rénovation et construction de la Ville**

**Contexte** : Dans un contexte réglementaire thermique et énergétique sans cesse en évolution et, dans un contexte financier contraint, la Direction du Patrimoine Bâti (D.P.B). doit intégrer dans les opérations qui lui sont confiées en maîtrise d'oeuvre interne ou externe, le maximum de critères techniques permettant d'améliorer la performance énergétique des équipements et bâtiments pour atteindre les objectifs nationaux, de l'agenda 21 etc... ;

**Objectifs** : Aller au-delà des réglementations thermiques applicables et étudier la possibilité de recourir aux énergies renouvelables pour chaque nouvelle rénovation et construction et optimiser les choix techniques, sous réserve des contraintes techniques de mises en oeuvre et d'application et contraintes financières

**Traduction opérationnelle** :

- Chercher à aller au-delà de la réglementation en vigueur adaptée à l'opération (soit Réglementation Thermique (RT) élément par élément, soit R T globale, RT neuf...)
- Etudier la possibilité de recourir aux énergies renouvelables pour chaque nouvelle rénovation et construction
- Les bâtiments non soumis à la réglementation thermique, vu au cas par cas

**Direction pilote** : DPB

**Directions associées** : DRH (formation), DAJ (pour la validation juridique des critères proposés par DPB), DF

**Partenaires** : Financeurs selon plan de financement par opération

**Moyens de mise en oeuvre** :

Techniques : Nécessité d'études thermiques au minimum ou d'audits énergétiques au préalable au lancement de l'opération, pour définir l'objectif propre à chaque opération selon ses contraintes

Nécessité d'avoir tous les agents DPB formés aux nouveaux produits et nouvelles prescriptions techniques de mises en oeuvre

Faire valider à la DAU ou à l'ABF pour les permis l'acceptation de certains procédés ou produits nouveaux,

Le cas échéant voir à former ou informer les membres de la CAO, pour la compréhension des analyses des offres

Financiers : Avoir des crédits études, et marché spécifique pour faire les études thermiques ou études énergétiques devant être externalisées en amont de l'opération, puis en aval pour contrôler des objectifs

-Propre à chaque plan de financement de chaque opération

-Propre au plan de formation

**Délais de réalisation :**

Plan de formation : nécessité d'être permanent

Délai d'études : intégrer lors du lancement d'une opération, la nécessité d'un délai d'étude (étude thermique et/ou énergétique) pour caler les objectifs énergétique préalablement au choix de l'enveloppe financière

Délai de réalisation : propre à chaque opération et plan de financement

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : spécifique à chaque opération

Indicateurs de suivi : % d'économie d'énergie – Nombre d'opération intégrant des énergies renouvelables – Nombre d'opérations au-delà des réglementations thermiques applicables

**Difficultés et freins à la réalisation :** Budget alloué

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments, diminution des gaz à effet de serre
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Elaborer un plan biodiversité des milieux urbain et naturel en lien avec la MRN et la Commission Environnement - Biodiversité**

### **Contexte :**

Afin de favoriser la biodiversité sur son territoire, la Ville de Rouen a mis en place en 2016 une « Commission Biodiversité ».

Elle souhaite aujourd'hui se doter d'un plan biodiversité dont la méthodologie et les objectifs restent à préciser. Pour cela, des groupes de travail seront organisés

### **Objectifs :**

Mettre en place un plan biodiversité en associant les conseillers de quartiers et les associations naturalistes pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'aménagement et la gestion des espaces publics.

Appliquer la charte de l'arbre

### **Traduction opérationnelle :**

Rédaction d'un plan biodiversité :

- Organisation de groupes de travail pour élaborer des fiches actions
- Rédaction des fiches action
- Validation du plan

Etudier la faisabilité de renforcer l'application de la charte de l'arbre

### **Directions pilotes :**

DDPPP/DEPN

### **Directions associées :**

MDDL

### **Partenaires :**

MRN, associations

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : moyens techniques existants

Financiers : moyens financiers existants

### **Délais de réalisation :**

2018/19

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : à définir dans le plan

Indicateurs de suivi : à construire, indicateurs de biodiversité

**Difficultés et freins à la réalisation :**

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : favorise la biodiversité
- économiques (territoire, public visé, ...) : Attractivité du territoire
- sociaux (territoire, public visé, ...) : amélioration de la qualité de vie des Rouennais

## **Accompagner le développement du jardinage urbain et toute forme de végétalisation**

### **Contexte :**

Dans le cadre de la « Charte du jardinage urbain à Rouen » adoptée en conseil municipal du 24 janvier 2014, la Ville accompagne en méthodologie et en travaux d'infrastructures les projets visant à développer, sur l'espace public, de nouvelles formes d'usages par les habitants, avec 3 objectifs: la création de lien social, le respect de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Ce sont à ce jour 13 associations avec lesquelles des conventions ont été passées, qui forment l'ossature d'un réseau de jardinage urbain sur l'ensemble du territoire. Un projet est actuellement en cours de réalisation, et 3 autres sont en cours d'instruction.

### **Objectifs :**

- Etendre le dispositif à l'ensemble du territoire
- Structurer le réseau au travers d'outils partagés

Engager une réflexion sur l'accompagnement d'autres formes de végétalisation

### **Traduction opérationnelle :**

- diagnostic sur la faisabilité des demandes (terrain, projet, structure associative)
- accompagnement en méthodologie de projet
- réalisation de travaux éventuels (terrassements, apport de terre végétale, clôtures, alimentation en eau, pose de mobilier)
- passation de conventions pour la mise à disposition des terrains
- Engagement d'une réflexion sur l'accompagnement d'autres formes de végétalisation en lien avec la MDDLD

### **Direction pilote :**

DEPN

### **Directions associées :**

DDPPP, MDDLD, le cas échéant, DPB

**Partenaires :** Associations Fil Vert

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

Financiers : ligne budgétaire de 30.000€ par an, complétée suivant les dossiers par le budget participatif - Une mission de service civique va être mobilisée en 2017/2018 sur ce sujet

**Délais de réalisation :**

Variable suivant chaque projet

2018 : \_Engagement d'une réflexion sur l'accompagnement d'autres formes de végétalisation

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre :–

Indicateurs de suivi : nombre de projets conventionnés

**Difficultés et freins à la réalisation :**

Temps d'accompagnement des projets ...

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : favorise la biodiversité, le stockage carbone, la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : permet de réduire le budget alimentation des personnes en difficultés
- sociaux (territoire, public visé, ...) : amélioration de la qualité de vie des rouennais, favorise le lien social

## **Poursuivre et améliorer la restructuration des espaces verts urbains (parcs, jardins,...) et la mise en œuvre du plan de gestion différenciée de ces espaces**

### **Contexte :**

Afin de favoriser la biodiversité, la Ville a mis en place depuis plusieurs années une gestion différenciée de ses espaces verts.

Annuellement, la ville réaménage un certain nombre de ses espaces afin de poursuivre la démarche de bonne adéquation entre le végétal, son environnement et le temps d'entretien nécessaire à sa pérennisation tout en améliorant la qualité esthétique et/ou fonctionnel de ses espaces.

Par ailleurs, la Ville a arrêté l'usage de produit phytosanitaire sur la majeure partie de ses espaces. Leur usage étant limité aux équipements sportifs et aux cimetières (programme zéro phyto en cours). Les moyens alternatifs mis en place utilisent des brûleurs thermiques à bouteille de gaz, le désherbage vapeur par un véhicule de type laveuse.

Enfin, la Ville poursuit l'électrification de ses outils. Lors du renouvellement du matériel d'intervention type souffleur, taille haie, tondeuse... la Ville les remplace en partie par du matériel électrique. Au-delà d'une baisse de la consommation énergétique, cela permet de disposer de matériel en général moins bruyant.

### **Objectifs :**

Poursuivre et améliorer la restructuration des espaces verts urbains (parcs, jardins,...) et la mise en œuvre du plan de gestion différenciée de ces espaces.

### **Traduction opérationnelle :**

Poursuivre la restructuration des espaces verts urbains et la mise en œuvre du plan de gestion différencié de ces espaces ;

Evaluer l'impact de cette restructuration et du plan de gestion différenciée sur la biodiversité, la végétalisation et l'impact climatique ;

Le cas échéant, adapter la restructuration des espaces verts et le plan de gestion en conséquence.

**Direction pilote** : DEPN

**Directions associées** : MDDL, DLA

**Partenaires** : ARE Normandie, Université

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : moyens de la gestion des espaces naturels de la Ville

Financiers : moyens de la gestion des espaces naturels de la Ville

**Délais de réalisation :**

En cours : poursuivre la restructuration des espaces verts urbains et la mise en œuvre du plan de gestion différenciée de ces espaces

A partir de 2018 : évaluer l'impact de cette restructuration et du plan de gestion différenciée sur la biodiversité, la végétalisation et l'impact climatique

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre :-

Indicateurs de suivi : indicateurs de biodiversité, de couvert végétal, et de quantité de produits phytosanitaires et d'énergie utilisés

**Difficultés et freins à la réalisation** : Il semble important d'être vigilant sur les transferts de charge, notamment au détriment de la DPB

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : favorise la biodiversité et réduit les émissions de GES
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -



## **Elaborer un plan de gestion de la Colline Sainte-Catherine en lien avec la MRN**

### **Contexte :**

La Ville de Rouen et la Métropole Rouen Normandie travaillent étroitement sur la thématique des Coteaux calcaires, notamment en participant au « Plan Régional d'Action en faveur des coteaux et pelouses calcaires ».

Dans ce cadre, la Métropole dispose d'un marché à bon de commandes pour la réalisation d'inventaires et de plans de gestion, en soutien aux communes concernées.

Le précédent plan de gestion de la colline Sainte-Catherine datant de novembre 2000, la MRN a proposé à la Ville de prendre en charge, dans le cadre de ce marché, la commande pour l'établissement d'un nouveau plan de gestion.

Les études sont confiées au Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Normandie, prestataires du marché, mais également partenaire de la Ville sur ce site emblématique depuis de nombreuses années, notamment au travers de prestations d'écopâturage.

### **Objectifs :**

Elaborer un plan de gestion de la Colline Sainte-Catherine en lien avec la MRN, notamment, pour favoriser la biodiversité

### **Traduction opérationnelle :**

- Diagnostic et évaluation du précédent plan de gestion, notamment au regard des inventaires mandatés par la Ville en 2015 et 2016 (flore et habitats, oiseaux, insectes et mammifères)
- Prospections complémentaires (historique, usages, cartographie...)
- Rédaction du nouveau plan de gestion suivant la méthodologie préconisée par l'ATEN, désormais intégrée à l'Agence Française de Biodiversité (définition des enjeux prioritaires, définition des objectifs à long terme...)
- Validation technique et scientifique
- Mise en œuvre opérationnelle par la DEPN des actions préconisées

### **Direction pilote :**

DEPN

### **Directions associées :**

DDPPP, MDDLD

### **Partenaires :**

MRN

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

Financiers : commande de l'étude d'un montant de 14.553,00€TTC qui fait l'objet de financements départementaux et européens au titre des fonds FEDER)

**Délais de réalisation** : Livraison de la phase diagnostic en octobre 2017, du plan de gestion finalisé au printemps 2018

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : A définir dans le document

Indicateurs de suivi : A définir dans le cadre du comité de pilotage Ville/MRN et commission biodiversité

**Difficultés et freins à la réalisation** :

Les moyens financiers mobilisables ultérieurement conditionneront la mise en œuvre du plan de gestion.

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : favorise la biodiversité, le stockage carbone, la qualité de l'air
- économiques (territoire, public visé, ...) : -
- sociaux (territoire, public visé, ...) : amélioration de la qualité de vie des rouennais

**Poursuivre et améliorer la prise en compte du développement durable et de la thématique climat/énergie dans la mise en œuvre du budget participatif des Conseils de quartier**

**Contexte** : La Ville de Rouen met à disposition des 12 conseils de quartier un budget de 230 000€ pour financer des projets d'intérêt local afin d'améliorer le cadre de vie.

Elaborés au niveau du conseil de quartier, ils font l'objet d'une étude de faisabilité par les services municipaux, comprenant une première analyse au regard des piliers du Développement Durable. Ils sont ensuite validés par l'Assemblée de la vie participative.

**Objectifs** :

Poursuivre et améliorer la prise en compte du développement durable et de la thématique climat/énergie des projets des conseils de quartier

Favoriser les projets, d'intérêt local afin d'améliorer le cadre de vie en consultant les acteurs locaux et en privilégiant des enjeux de développement durable comme la cohésion sociale, les économies d'énergie, la consommation responsable, l'accessibilité, la préservation de la biodiversité...

**Traduction opérationnelle** :

Poursuivre l'évaluation des projets des conseils de quartier à travers des critères développement durable

Associer la MDDLD à l'évaluation de ces projets

Intégrer la prise en compte du développement durable dans la réflexion sur la mise en place d'appels à projets lancés par la Ville à destination des conseils de quartiers

**Direction pilote** : Direction de la Démocratie Participative et des Politiques de proximité

**Directions associées** : Direction des Espaces Publics et Naturels, MDDLD, directions opérationnelles en fonction des projets

**Partenaires** :

**Moyens de mise en œuvre** :

Techniques : quatre coordinateurs de quartier qui portent le volet participatif et qui assurent la coordination avec les directions opérationnelles,

Financiers : 230 000€ pour 12 conseils de quartier

**Délais de réalisation** : A partir de 2018

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 100 % des projets de conseils de quartier intégrant la thématique du développement durable

Indicateurs de suivi : nombre de projets de conseils de quartier intégrant le développement durable

**Difficultés et freins à la réalisation :** -

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : limite les impacts environnementaux des projets des conseils de quartier
- économiques (territoire, public visé, ...) : -
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien social

**Introduire progressivement des critères et préconisations de développement durable dans l'aide apportée aux associations (aide financière et aide en nature), vers plus d'éco responsabilité**

**Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, s'interroger sur l'intégration de critères et préconisations de développement durable dans l'aide apportée aux associations (aides financières et aides en nature).

**Objectif :**

Mobiliser les associations, soutenues par la Ville, sur la thématique du développement durable et plus particulièrement la lutte contre le dérèglement climatique.

**Traduction opérationnelle :**

1°) Initier une réflexion sur l'intégration et la prise en compte de critères de développement durable dans le dossier de demande de subvention ;

2°) Intégrer progressivement des engagements de développement durable dans les conventions d'objectif avec les associations ;

3°) Sensibiliser les associations, dans le cadre des conventions de mise à disposition de locaux, à la réalisation d'économies d'énergie et à une meilleure gestion des déchets.

Ces sujets seront traités collectivement dans le cadre de réunions avec les référents associatifs afin d'être en adéquation avec les critères et enjeux de chaque direction sectorielle.

La notion de développement durable se retrouve également dans la gestion des démarches associatives avec un enjeu de dématérialisation (dossiers de subventions, location de salles) permettant une économie significative de papier.

**Direction pilote :** DCJVA

**Directions associées :** MDDL, ensemble des directions sectorielles concernées par les aides aux associations (référents associatifs), DPB, DAJ

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : à préciser collectivement avec les référents associatifs

Financiers : à préciser collectivement avec les référents associatifs

**Délais de réalisation :** 2018 - 2019

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : à préciser collectivement avec les référents associatifs

Indicateurs de suivi : à préciser collectivement avec les référents associatifs – nombre de conventions intégrant des objectifs DD

### **Difficultés et freins à la réalisation :**

- Moyen de contrôle sur l'application des préconisations et où des actions en matière de développement durable / basé sur du déclaratif
- Moyen financier permettant, le cas échéant, de bonifier les aides en lien avec les objectifs en matière de développement durable
- Dans certains bâtiments, limites techniques des locaux mis à disposition des associations :
  - o absence de collecte différenciée des déchets (containers...)
  - o performances énergétiques des bâtiments

### **Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact environnemental des associations aidées par la Ville
- économiques (territoire, public visé, ...) : le cas échéant, permet de réduire les charges d'énergie liées à l'occupation des locaux
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## Développer les actions incitatives en faveur de la lutte contre la précarité énergétique

### Contexte :

Depuis plusieurs années, la Ville de Rouen a mis en place un programme spécifique « Octobre Bleu » sur le thème de la précarité 'énergie. Cette thématique a été réfléchiée au sein du groupe « mieux vivre dans son logement » du contrat de ville.

Initié en 2015, cet évènement thématique va, au fil des années, être appréhendé dans une dimension territoriale plus large. Les logements énergivores, la précarisation de la population, la recrudescence des dettes et des impayés ont incité les travailleurs sociaux du CCAS de Rouen et du Département à s'impliquer dans cette action.

### Objectifs :

- Sensibiliser les habitants autour des enjeux de la précarité énergétique
- Diminuer la précarité énergétique
- Endiguer les situations d'impayés d'eau et d'énergie et diminuer les demandes d'aides financières.
- Travailler avec les habitants et les partenaires associatifs sur la prévention et le comportement des ménages.
- S'appuyer sur le réseau partenarial pour donner de l'ampleur à cette action.
- Aider les habitants à se positionner en tant qu'éco- citoyens.

### Traduction opérationnelle

Mise en place d'actions de sensibilisations à la précarité énergétique, au travers de :

- l'implication des habitants des Hauts de Rouen et de Rouen-Centre et développement de leur capacité à intégrer des savoir-faire et à retransmettre leurs connaissances.
- l'organisation d'une sortie à Veule-les-Roses, animée par Cardère : visite de la centrale solaire, du parc éolien et du littoral marin
- la participation au village de la transition énergétique et citoyenne Alternatiba
- la participation à une semaine de sensibilisation du 9 au 13 octobre 2017
- l'organisation de deux semaines d'animations au Centre Social Grammont du 16 au 27 octobre 2017
- la distribution de Kit Energie mis à disposition par le Département 76
- le don de 2500 ampoules LED dans le cadre de TEPCV, par l'intermédiaire de la Mission du Développement Durable de la Ville va permettre d'équiper les ménages, certains logements au sein des résidences autonomie pour personnes âgées et les appartements de la Passerelle du CCAS.
- la représentation théâtrale par le groupe ressource des habitants autour de la précarité énergétique.
- la mise en place d'un appartement témoin sur les éco-gestes

Organisation de temps d'échanges avec les services de la Métropole sur ce sujet.

Engager une réflexion sur le dispositif « isolation des combles à 1 € » et l'accompagnement à l'autorénovation énergétique, en lien avec la Métropole

**Direction pilote** : CCAS DE ROUEN/DSCS en co-pilotage avec le Département 76 et le Comité de Coordination de la Grand Mare

**Directions associées** : MDDL, DCJVA

**Partenaires** : LOGISEINE, Solidarité Plateaux, EDF, Métropole, Cardère, Aren, Compagnie Comédiamese, Département, Emergence-s.

**Moyens de mise en œuvre** :

Techniques : Accompagnement du public et mise en œuvre du projet

**Financiers** : -

**Délais de réalisation** :

- A partir de fin 2017 : nombreuses actions de sensibilisation, et distribution d'ampoules, engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un appartement témoin
- 2018 : engager une réflexion sur le dispositif « isolation des combles à 1 € » et accompagnement à l'auto-rénovation énergétique »,

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : -

Indicateurs de suivi : nombre de personnes sensibilisées, nombre de personnes en précarité énergétique

Difficultés et freins à la réalisation : Difficulté à mobiliser l'ensemble des travailleurs sociaux

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique, favorise les économies d'eau
- économiques (territoire, public visé, ...) : diminution des difficultés financières des personnes à faible ressource
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien social et la diminution de la précarité énergétique



## **Faire un état des lieux de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la Ville et mettre en œuvre les actions correctives (crèches, écoles, accueils de loisirs)**

### **Contexte :**

Dans le cadre des décrets n°2015-1000 du 17 août 2015 et n° 2015-1926 du 30 décembre 2015 ainsi que des arrêtés du 1er juin 2016, l'ensemble des établissements d'accueils collectifs d'enfants de moins de 6 ans et des écoles élémentaires doivent faire l'objet d'une surveillance de la qualité de l'air au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, la bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles et le bien-être. Cette surveillance consiste en une évaluation des moyens d'aération et en la réalisation d'une campagne de mesures de polluants de l'air intérieur ou de l'élaboration d'un plan d'actions visant à prévenir l'exposition des personnes fréquentant l'établissement.

### **Objectifs :**

Mettre en œuvre la réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les ERP municipaux, échéance 2018 pour les ERP accueillant des enfants de moins de 6 ans, écoles maternelles et élémentaires.

### **Traduction opérationnelle :**

- Présentation de la réglementation aux différents partenaires : élus concernés, DG, DSCS-SHS, DTE (service Logistique/patrimoine, service Petite Enfance, service Vie Scolaire), DPB, MLDDD, DCRP,
- Validation de la gestion de projet sur ce sujet : constitution d'un comité de pilotage (élus, DG, membres du comité technique) et d'un comité technique (SHS, DTE, DPB, MLDDD, le cas échéant, Atmo Normandie)
- Nomination des pilotes et correspondants/référents dans chaque direction et service concernés,
- Validation du choix de la méthode (évaluation des moyens d'aération, autodiagnostic, mesures, régie, prestataire) et des moyens mis en œuvre, des éléments de communication, du calendrier
- Recensement des établissements concernés, des ressources mobilisables,
- Elaboration du calendrier/des modalités d'intervention dans les établissements pour :
  - l'évaluation des moyens d'aération et le cas échéant, la mise en place d'un plan d'actions
  - la mise en place de l'autoévaluation de la qualité de l'air ou la réalisation une campagne de mesure des polluants et le cas échéant, la mise en place d'un plan d'actions
- Définition des modalités de la communication.

**Direction pilote :** DSCS/SHS - MDDLD

**Directions associées :** DG, DTE (service Logistique/patrimoine, service Petite Enfance, service Vie Scolaire), DPB, DCRP, 2D3P

**Partenaires :** Atmo Normandie, Métropole, le cas échéant, communes Cit'ergie

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : A définir

Financiers : A définir

**Délais de réalisation :**

Fin 2017 – Elaboration, puis, validation du groupe projet et de la méthodologie

Fin 2017 – 1<sup>er</sup> semestre 2018 - Evaluation des moyens d'aération et le cas échéant, mise en place d'un plan d'actions

A partir de 2018 – Mise en place d'une autoévaluation de la qualité de l'air par établissement ou réalisation d'une campagne de mesure des polluants et le cas échéant, mise en place d'un plan d'actions

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 100 % des établissements évalués, puis conformes

Indicateurs de suivi : nombre d'établissements évalués, conformes

**Difficultés et freins à la réalisation** : Moyens humains et ressources financières pour l'évaluation puis, la mise en place des plans d'actions

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : meilleure qualité de l'air intérieur
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise le développement des entreprises locales travaillant sur ce sujet
- sociaux (territoire, public visé, ...) : meilleure santé des publics visés

**Mettre en œuvre le projet « bien-être autour du repas » en s'appuyant sur la démarche « mon restau responsable »**

**Contexte :**

Le projet « Bien être autour du repas » s'appuyant sur la démarche « mon restau responsable » s'inscrit dans une volonté de la Ville de « consommer mieux » en respectant l'environnement tout en créant les conditions favorables pour le bien-être des enfants et des agents. Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) 2016-2019, le rythme de l'enfant et la qualité de son alimentation sont des axes forts.

**Objectifs :**

- ❖ Favoriser le bien-être des enfants pour qu'ils puissent être détendus, qu'ils aient le temps d'apprécier le repas dans un environnement agréable, calme et sécurisant ;
- ❖ Favoriser le recours aux produits bio et issus du commerce local ou équitable ;
- ❖ Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ❖ Développer le tri sélectif.

**Traduction opérationnelle :**

- ❖ Créer les conditions de mise en œuvre dans l'ensemble des services de la DTE ;
- ❖ Poursuivre et/ou mettre en place des groupes de travail sur les crèches, écoles et centres de loisirs ;
- ❖ Adapter les missions des agents pour favoriser la mise en œuvre et l'engagement au projet ;
- ❖ Développer l'information et la formation auprès des équipes pluridisciplinaires de terrain ;
- ❖ Prêter une attention particulière aux commandes et aux marchés publics (ex : produits d'entretien).

**Direction pilote :** DTE

**Directions associées :** MDDL

**Partenaires :**

- ❖ Syndicat Intercommunal de RESTAuration
- ❖ Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen
- ❖ Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme « Mon restau responsable »
- ❖ Métropole Rouen Normandie
- ❖ Education Nationale
- ❖ Réseau français des villes santé OMS
- ❖ Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé
- ❖ Conseil Municipal Enfant
- ❖ Les parents

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

- ❖ Diagnostiquer les pratiques sur l'ensemble des offices au sein des crèches, des écoles et des accueils de Loisirs Sans Hébergement ;
- ❖ Développer le partenariat et l'évaluation avec le SIRest ;
- ❖ Equiper les offices et écoles en matériel pour assurer le tri des déchets ;
- ❖ Assurer la chaîne de recyclage avec les services ville et les partenaires du territoire.

Financiers :

- ❖ Ce projet repose essentiellement sur la continuité, l'ajustement et /ou la transformation des pratiques professionnelles ;
- ❖ Communication auprès des habitants ;

**Délais de réalisation** : Ce projet s'inscrira progressivement jusqu'en 2019 au sein des 10 crèches, des 55 écoles et des 7 centres de loisirs

**Evaluation :**

Objectifs chiffrés à atteindre :

- Réduction du gaspillage alimentaire (20% en 3 ans) ;
- Pourcentage de produits issus des filières courtes et biologiques (30 % sur les 2 années à venir) ;
- Coûts des produits d'entretien.

Indicateurs de suivi

- Fréquentation des cantines et restaurants scolaires ;
- Nombre de sites engagés dans la démarche « mon restau responsable » ;
- Mesure de différents critères (bruit, gaspillage, réunions et formations des équipes..).

**Difficultés et freins à la réalisation :**

- Diversité des agencements d'offices et des salles de restauration dans les crèches, écoles et accueils de loisirs sans hébergement ;
- Trouver un équilibre entre le besoin nutritionnel des enfants et la standardisation du plateau de référence ;
- Poursuivre les dynamiques interservices au sein de la DTE pour mener à terme le projet sur l'ensemble des sites.

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique et de l'impact climatique liés à la production alimentaire, augmentation de la biodiversité

- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie locale et respectueuse de l'environnement
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le bien-être et la santé des élèves



## **Accompagner l'implantation d'un restaurant solidaire**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de Rouen souhaite favoriser l'économie sociale et solidaire et les circuits courts.

Suite à la fermeture du restaurant OTRECHOZE implantée dans l'immeuble ALPHA dans le quartier de la Grand Mare et à l'absence d'offre de restauration qualitative pour les entreprises de l'Alpha et les habitants du quartier, la Ville de Rouen a souhaité accompagner le projet d'ouverture du restaurant d'insertion « Léo à table », qui privilégie les produits bio et les circuits courts à la Grand-Mare.

### **Objectifs :**

Mettre en place dans un quartier prioritaire une offre commerciale intégrant le marché local et bio.

Accompagner le développement social et économique du quartier et répondre à une demande de développement de l'emploi et de l'offre d'insertion et d'une activité économique ouverte sur la ville.

Proposer aux habitants et aux personnes ayant une activité sur le quartier un lieu de détente et de restauration afin de favoriser :

- la mixité dans la clientèle
- la création de lien social
- le maintien d'un lieu de restauration déjà identifié dans le quartier

### **Traduction opérationnelle :**

Ouverture du restaurant en aout 2017. Partenariat mis en place avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui met à disposition du restaurant un professionnel de la restauration.

### **Direction pilote :**

DELCl

### **Directions associées :**

**Partenaires** : ROUEN NORMANDIE AMENAGEMENT

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

Financiers : financement d'une partie des travaux d'aménagement

**Délais de réalisation** : Ouverture du restaurant en aout 2017.

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : Ouverture du restaurant

Indicateurs de suivi : Nombre de personnes en difficulté insérées dans le domaine de la restauration - pourcentage de produits bio et locaux utilisés – Indicateur de fréquentation

**Difficultés et freins à la réalisation :-**

**Impacts de l'action :**

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique liée au transport des aliments, diminution de l'impact climatique lié à l'utilisation de produits bio, favorise la biodiversité
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie locale
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise l'insertion des personnes en difficulté



**Définir un plan de communication spécifique sur le développement durable et organiser un évènement pendant la semaine du développement durable**

**Contexte** : Dans le cadre de son agenda 21 et du label Cit'ergie, la Ville de Rouen s'est engagée dans un plan d'actions ambitieux. Afin de sensibiliser les rouennais à cette thématique et de les informer sur les actions menées par la Ville dans ce domaine, il est nécessaire de construire un plan de communication spécifique sur ce sujet. L'organisation d'actions de sensibilisation à l'occasion de la semaine du Développement Durable pourrait en faire partie.

**Objectifs** :

Sensibiliser les Rouennais au Développement Durable et les informer des actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 et de Cit'ergie.

Organiser un évènement pendant la semaine du Développement Durable.

**Traduction opérationnelle** :

Définir un plan de communication pour sensibiliser les rouennais et promouvoir les actions de développement durable. En 2018, étudier l'articulation du plan de communication avec la COP 21 locale.

Organiser au moins 2 temps d'échanges annuels entre la MDDL et la DCRP pour adapter le plan de communication.

Participer à la semaine du Développement Durable avec la mise en place d'actions de sensibilisation en lien avec plusieurs artistes et les scolaires sur la thématique du recyclage et de l'art, le « Recycl'Art ».

**Direction pilote** : DCRP

**Directions associées** : MDDL et directions opérationnelles (DTE pour la semaine du Développement Durable), DCJVA

**Partenaires** : Métropole, ARE-Normandie, (CLEAC pour la semaine du Développement Durable)

**Moyens de mise en œuvre** :

Techniques : A définir en fonction du plan de communication - Pour la semaine du Développement Durable, exposition et ateliers de sensibilisation au sein de l'Hôtel de Ville

Financiers : A définir en fonction du plan de communication

**Délais de réalisation** : A partir de 2018 : définition du plan de communication annuel, à renouveler chaque année

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : -

Indicateurs de suivi : Nombre de communications réalisées sur le Développement Durable – Nombre d'actions de l'Agenda 21/Cit'ergie intégrées au plan de communication - Nombre de participants aux évènements organisés par la Ville

### **Difficultés et freins à la réalisation :**

#### **Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : de manière indirecte, réduction des impacts environnementaux des rouennais
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise les associations travaillant dans ce domaine
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien social

## **Mettre l'évènementiel au service de la sensibilisation au développement durable et systématiser la prise en compte du développement durable dans l'organisation de toutes les manifestations**

**Contexte :** Dans le cadre de son Agenda 21 et du label Cit'ergie, la Ville de Rouen souhaite être exemplaire dans le domaine du Développement Durable. Pour cela, elle a commencé à intégrer cette thématique dans la politique événementiel (tri des déchets, accessibilité, action d'insertion, activités intergénérationnelles lors de Rouen sur Mer, rallye photos vélo lors des journées du patrimoine). Il s'agit aujourd'hui de structurer et d'étendre cette dynamique à l'ensemble des manifestations et évènements organisés sur la voie publique

**Objectifs :** Structurer et renforcer les actions de sensibilisation et pratiques sur la prise en compte du développement durable lors des événements et manifestations sur le territoire de la Ville

### **Traduction opérationnelle :**

- Mise en place d'un guide éco-manifestation (tri sélectif, accessibilité, consommations d'énergie, mobilité...)
- Mise en place d'un label éco-manifestation
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation

**Direction pilote :** DMP et MDDL

**Directions associées :** Toutes les directions opérationnelles

**Partenaires :** Associations, institutions et établissements publics, bénévoles qui œuvrent autour de ces thématiques, ARE

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : bennes de tri sélectif, accompagnement des services concernés

Financiers : pas de budget identifié, recours au partenariat

**Délais de réalisation :** -en cours pour certaines actions comme le tri sélectif, les campagnes de sensibilisation et l'accessibilité

- 2019 : Mise en place d'un guide et d'un label éco-manifestation

- 2020 : Réalisation d'une campagne de sensibilisation

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : totalité des manifestations sur la voie publique labellisées

Indicateurs de suivi : – Nombre de manifestations labellisées

**Difficultés et freins à la réalisation :** éducation / évolution des mœurs / campagne de sensibilisation à trop petite échelle

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : En fonction des thématiques choisies, diminution de l'ensemble des impacts environnementaux
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

**Poursuivre la sensibilisation des publics scolaires à l'environnement et au Développement Durable (sur le temps périscolaire notamment) dont les programmes d'économie d'énergie (Défi ou Watty à l'école) et d'actions éducatives sur les mares avec la Métropole**

**Contexte :**

Dans le cadre du programme des parcours éducatifs, la Ville de Rouen met en place des actions pédagogiques à destination des scolaires et périscolaires. Les thèmes de l'énergie et du climat et plus généralement du développement durable font partie des sujets régulièrement abordés.

**Objectifs :**

Sensibilisation des enfants sur le temps scolaire et / ou périscolaire aux gestes éco-citoyens et aux problématiques de développement durable.

**Traduction opérationnelle :**

Plusieurs actions de sensibilisation sur le thème du développement durable, sont proposées aux écoles de la Ville sur la base du volontariat, telles que :

- « L'art de trier » sur le tri et le recyclage des déchets (2 classes)
- « Jardinier en herbe » avec la mise en place de jardins pédagogiques (appel à projet auprès de toutes les écoles volontaires)
- « De l'assiette au jardin » sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets issus des repas (2 écoles)
- « Nutrissimo junior » sur l'éducation alimentaire (4 classes sur une école)
- « Les mares » sur l'appropriation et la protection des mares communales (2 classes sur 3 écoles)
- Défi énergie

**Direction pilote :** DTE – Service Politiques Educatives

**Directions associées :** MDDL, DPB

**Partenaires :** SMEDAR et la Métropole Rouen Normandie, Alec 27 , Saveursetsavoirs

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques :

- Outils pédagogiques
- Bacs et matériel de jardinage

Financiers : environ 3000 € DTE et 10 000 € MDDL

**Délais de réalisation :**

- Programme révisé tous les ans

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : remplir les capacités d'accueil pour chaque action, augmenter le nombre d'enfants sensibilisés, objectif chiffré complémentaire à définir pour chaque thématique

Indicateurs de suivi : nombre d'établissements souhaitant bénéficier de ces actions de sensibilisation, nombre d'élèves ayant participé à ces actions, indicateur spécifique pour chaque action à définir

### **Difficultés et freins à la réalisation :**

#### **Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique et de l'impact sur le climat, favorise la biodiversité
- économiques (territoire, public visé, ...) : soutien des associations travaillant sur cette thématique
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise la sensibilisation au développement durable

## **Développer un programme d'incitation des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone**

### **Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville de Rouen s'est engagée à diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, encourager les familles rouennaises à mettre en place des pratiques à faible impact carbone.

### **Objectifs :**

Encourager les familles rouennaises à réaliser des économies d'énergie et engager des travaux de rénovation énergétique.

### **Traduction opérationnelle :**

- Mise en place de nouvelle(s) démarche(s) de « quartier homogène » en partenariat avec la Métropole et, le cas échéant, les autres communes Cit'ergie et suivi des précédentes opérations
- Favoriser le groupement d'achat de prestation de travaux de rénovation énergétique, notamment en lien avec la démarche « quartier homogène »
- Lancement d'une opération « copropriété homogène », adossée à l'expérimentation du passeport de la rénovation énergétique, en lien avec Engie
- Réalisation de passeports de la rénovation énergétique sur des maisons individuelles, en lien avec Engie
- Engager une réflexion sur l'accompagnement à l'auto-rénovation énergétique en lien avec la Métropole
- Animer une opération « famille à énergie positive »

**Direction pilote** :MDDLD

**Directions associées** :MRN, DUH, DELCI, 2D3P, DCRP

**Partenaires** :Engie, associations d'auto-rénovation, syndicats de copropriétés

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : moyens de communication

Financiers : A définir dans le cadre du projet d'accompagnement à l'autorénovation énergétique – recrutement d'un stagiaire pour animer l'opération « famille à énergie positive »

### **Délais de réalisation :**

Nouvelle démarche quartier homogène : fin 2017

Copropriété homogène : fin 2017

Passeport de la rénovation énergétique : à partir de septembre 2017

Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un accompagnement à l'autorénovation sur le territoire : à partir de 2018

Animation d'une opération « familles à énergie positives » : à partir de 2018

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 30 % de réduction de GES à l'horizon 2020

Indicateurs de suivi : nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de ces opérations, % d'économie d'énergie réalisées, nombre de foyers accompagnés dans le cadre de l'auto-réhabilitation, nombre de passeports de la rénovation énergétique.

### **Difficultés et freins à la réalisation** : -

Absence d'un réseau local dynamique en matière d'accompagnement à l'auto-réhabilitation

Nombre d'entreprises impliquées dans le cadre de l'expérimentation du passeport de la rénovation énergétique, partenaire d'Engie

### **Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact carbone des rouennais
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien social sur cette thématique



**Déployer une démarche d'éco-gestes accompagnée d'une campagne de sensibilisation au travers de "tutos » et poursuivre les actions de réduction des consommations ou d'usage de produits éco-labellisés dans les services (Réduce IT, dématérialisation, produits d'entretien)**

**Contexte**

Dans le cadre de son Agenda 21 et du label Cit'ergie, la Ville de Rouen souhaite être exemplaire dans son fonctionnement en matière de développement durable, et tout particulièrement d'énergie et de climat. Pour cela, elle a initié de nombreuses démarches d'éco-gestes comme Réduce-It (réduction énergétique du matériel informatique), l'utilisation des produits d'entretien verts, la dématérialisation, le tri des déchets.

**Objectifs**

Poursuivre et amplifier les démarches engagées sur les éco-gestes (Réduce IT, dématérialisation, produits d'entretien).

Sensibiliser et motiver les agents municipaux aux gestes simples d'économie d'énergie au travers de tutos.

**Traduction opérationnelle**

Poursuivre et amplifier les démarches d'éco-gestes initiées (dématérialisation, Réduce-It, produits d'entretiens, tri des déchets), notamment en mettant en place des indicateurs et en communiquant régulièrement sur ces sujets.

Imaginer et réaliser des clips tutoriels vidéo qui seront postés sur le site intranet D-Clic dans la rubrique « web TV ». Ces clips façon feuillets seront thématiques en lien avec la MDDLD qui aura un rôle de co-scénariste avec la MCI.

Engager une réflexion sur la diffusion de ces tutos aux rouennais.

**Directions pilotes** : MDDLD (pour la démarche d'écogeste en lien avec la MCI) ,MCI pour les clips Vidéos

**Directions associées** : Directions opérationnelles, DCRP

**Partenaires** : Les agents de la Ville

**Moyens de mise en œuvre** :

*Techniques* : La MCI assurera le tournage et le montage en lien avec la MDDLD.

*Financiers* : Le coût de travail se calcule en « temps-homme », soit 1 journée complète pour un clip de 3 minutes.

**Délais de réalisation :**

En cours : poursuivre les démarches d'éco-gestes initiées (dématérialisation, Réduce-It, produits d'entretiens, tri des déchets)

2018 : Réalisation de Clips Vidéo sur les éco-gestes

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : le plus possible d'agents municipaux comme « téléspectateurs »

Indicateurs de suivi : nombre de clic sur l'intranet, consommation de papier, consommations d'énergie du matériel informatique, de papier, de produits d'entretien, quantité de papier recyclé.

**Difficultés et freins à la réalisation** : Temps de travail à intégrer au plan de charge de la MCI

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de la consommation énergétique des bâtiments, augmentation du recyclage des déchets, favorise la qualité de l'air intérieur
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : -

## **Généraliser le principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son Agenda 21 et du label Cit'ergie, la Ville de Rouen souhaite être exemplaire dans son fonctionnement en matière de développement durable, et tout particulièrement d'énergie et de climat. Pour cela, elle a mis en place, entre autres, de nouvelles règles d'accès aux parkings des véhicules personnels des agents de l'Hôtel de Ville fin 2016 instaurant un accès prioritaire et gratuit aux équipages de covoiturage et sur la base de critères de durée de trajet.

**Objectifs :** Encourager les modes de déplacement durable (Transport en commun, covoiturage, modes actifs) dans les déplacements domicile / travail des agents de la Ville par une refonte des règles d'accès aux parkings des autres sites équipés de parkings et situés en zone de stationnement payant.

**Traduction opérationnelle :** Recenser les besoins de stationnement et appliquer des règles d'accès adaptées aux spécificités de chaque site.

**Direction pilote :** MDDLD

**Directions associées :** DLA et les directions des différents sites concernés

**Partenaires :** /

**Moyens de mise en œuvre :**

- Techniques : /
- Financiers : à définir selon les dispositifs d'accès aux parkings existants

**Délais de réalisation :**

- janvier 2018 pour le site conservatoire / crèche Pierre de Lune / DTP
- 2018 : site avenue Pasteur DCJVA / DVS / Mairie annexe

**Evaluation :**

- Objectifs chiffrés à atteindre : 100% des accès aux parkings selon les nouvelles règles
- Indicateurs de suivi : nombre d'équipages de covoiturage par sites

**Difficultés et freins à la réalisation :** Correspondants sur les sites pour la gestion opérationnelle du système

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : Réduction de l'impact sur le dérèglement climatique des transports, favorise la qualité de l'air

- économiques (territoire, public visé, ...) : les recettes des accès payant hors covoiturage permettent de financer l'IKV
- sociaux (territoire, public visé, ...) : équité entre agents dans l'attribution des accès au parking et exemplarité de la Ville

## **Proposer une stratégie de développement du télétravail**

**Contexte** : Les déplacements domicile / travail des 3500 agents de la Ville représentent plus de 2 800 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> de gaz à effets de serre et contribuent à l'engorgement aux heures de pointe de la circulation du centre-ville rouennais. Outre la promotion des transports en commun et des modes de déplacement actifs, un objectif du PDE adopté en 2011, vise à diminuer le nombre de ces déplacements par la mise en place du télétravail.

Longtemps en attente d'un cadre législatif, le décret n°2016-151 du 11 février 2016 précise les modalités d'organisation du télétravail dans la fonction publique. La Ville a toutefois souhaité pour l'instant maintenir les orientations prises lors de l'institution du dispositif dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 en accordant le bénéfice de la mesure d'aménagement du temps de travail au titre du télétravail aux agents sur la base d'une préconisation médicale.

### **Objectif** :

Proposer une stratégie de développement du télétravail

### **Traduction opérationnelle** :

Proposition de plusieurs scénarii de mise en place de l'expérimentation (services éligibles au regard de la nature des missions conduites, activités régulières et/ou exceptionnelles éligibles, nombre de jours, modalités...),

Concertation avec la ligne managériale et les organisations syndicales,

Validation des conditions de l'expérimentation,

Préparation d'un règlement du télétravail en concertation avec les représentants du personnel,

Le cas échéant, mise en place de l'expérimentation

**Direction pilote** : DRH et MDDLD

**Directions associées** : DSI, DAJ, DLA (si acquisition de matériel spécifique)

**Partenaires** : /

### **Moyens de mise en œuvre**

Techniques : matériel informatique le cas échéant, mobilier spécifique, convention,...

Financiers : le cas échéant, abonnements de télécommunication, ...

**Délais de réalisation** : 2018/19

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : A définir selon périmètre d'expérimentation

Indicateurs de suivi : Nombre de jours télé-travaillés

**Difficultés et freins à la réalisation** : Transformation des pratiques d'encadrement ;  
Management par objectifs peu appliqué dans les pratiques de management quotidien ;  
Nécessité de création d'un véritable lien de confiance et de la pratique de la délégation  
Risque de développement d'un sentiment d'inéquité pour les agents dont les missions ne relèveront pas du télétravail...

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution des émissions de GES, favorise la qualité de l'air,
- économiques (territoire, public visé, ...),
- sociaux (territoire, public visé, ...) : amélioration des conditions de travail des agents et de leur qualité de vie (gain des temps de transport) pour une meilleure efficacité du travail,
- minoration de dépenses familiales et donc évolution du pouvoir d'achat : carburant, assurance, véhicule, garde d'enfants.

## Préserver la ressource en eau et réduire les consommations d'eau potable de la Ville

La présente fiche comporte 2 volets relatifs aux consommations d'eau liées d'une part à l'entretien des espaces verts et d'autre part au nettoyage des voiries.

### I Volet espaces verts :

Contexte : Les jardins et cimetières de la Ville nécessitent d'importants volumes d'eau pour l'arrosage et le nettoyage. La récupération et l'usage d'eau de pluie pour ces besoins permettent de protéger la ressource en eau potable. En complément, les travaux engagés de résorption des fuites sur le réseau ou de remplacement des vannes défectueuses (consommation d'eau du Jardin des Plantes : 34000m<sup>3</sup> en 2015 ; 15000m<sup>3</sup> en 2016) doivent être poursuivis.

Objectifs : Réduire les consommations d'eau des principaux sites consommateurs (jardin des Plantes, jardin de l'Hôtel de Ville, cimetières, ...)

Traduction opérationnelle : Poursuivre la réduction des consommations et des fuites par :

- Une rénovation des réseaux
- Le remplacement des vannes défectueuses
- L'utilisation des eaux pluviales collectées dans la cuve de 160m<sup>3</sup> existante sous les serres du Jardin des Plantes et à Franqueville et raccordement de 2 autres cuves existantes
- Le suivi des consommations : analyse des factures semestrielles par comparaison avec l'historique sur 10 ans

Direction pilote : DEPN

Directions associées : MDDL, DPB

Partenaires : ARE, Agence de l'eau

Moyens de mise en œuvre :

Techniques : En régie, service des fontaines.

Financiers :

- 2017 : 50 000 € consommés
- 2018 : 50 000 € inscrits au budget, 60 000 € sollicités pour les fontaines

Délais de réalisation : 12 mois.

Evaluation :

Objectifs chiffrés à atteindre : Débits de fuites du réseau difficiles à évaluer et fortes variations des besoins d'arrosage en fonction de la météo et de la pluviométrie.

Indicateurs de suivi : consommations d'eau facturées, avec les réserves précédentes.

Difficultés et freins à la réalisation : coûts des opérations (recherche de fuites sur les réseaux souterrains, remplacement de ces réseaux, travaux d'étanchéité des bassins du Jardin des Plantes) et faible rentabilité économique de création de cuves de récupération des eaux pluviales.

## **II Volet voirie :**

Contexte : L'entretien de l'espace public et plus spécifiquement le nettoyage des voiries s'effectue en premier lieu par des actions manuelles accompagnées d'interventions mécaniques.

Ce travail à l'aide de machines est composé d'un balayage et d'un lavage mécanique.

La Direction des Espaces Publics et Naturels, représentée par son service propreté est en charge de la maintenance de l'état de propreté de l'espace public.

Elle dispose de 11 laveuses et 7 nettoyeurs hautes pressions pour honorer la mission de lavage de l'ensemble du territoire Rouennais.

La composition du parc est la suivante :

- 4 laveuses /saleuses de 2000 litres pour chaque véhicule
- 1 laveuse de 4000 litres
- 1 désherbeuse vapeur de 1500 litres
- 2 laveuses de 2500 litres pour chaque véhicule
- 3 laveuses de 5000 litres pour chaque véhicule
- 7 nettoyeurs haute pression de 600 litres pour chaque véhicule

Le volume d'eau potentiel est de : 37 500 litres soit 37,5 m3.

La consommation potentielle annuelle est de : **31 098 m3.**

Objectifs : Réduire et optimiser les consommations d'eau potable

Traduction opérationnelle :

- 1) Réduction :
  - Remplacement des tuyaux d'alimentation défectueux
  - Recherche de fuites sur les réseaux privés de la ville hors bâtiment (parc et jardins, cimetières...)
  - Opération de benchmark auprès des autres collectivités
- 2) Optimisation :
  - Utilisation des eaux pluviales collectées sur les différents sites de la ville
  - Etudier la possibilité de mettre en place une structure de forage sur le site de Charlotte Delbo
  - Optimiser les plans de lavage
  - Suivre et compter les consommations : analyse des factures semestrielles par comparaison avec l'historique sur 10 ans
  - Opération de benchmark auprès des autres collectivités



Direction pilote : DEPN en lien avec la MDDL (benchmark et forage C Delbo)

Directions associées :

- Direction de la Logistique des Achats pour l'acquisition des tuyaux de remplissage
- Direction du Patrimoine Bâti pour l'étude financière et l'appui technique pour le forage

Partenaires : agence de l'eau

Moyens de mise en œuvre :

Techniques :

- En régie, service des fontaines pour le suivi des réseaux
- En régie, service propreté unité mécanisée et territoires pour le suivi et remplacement des accessoires

Financiers :

- Mise à jour de l'étude de forage entre 2002 et 2008 : 30 000 euro en étude en 2018 et 650 000 euro en travaux en 2019
- Etude et travaux pour la collecte des eaux de pluies des différents sites de la ville : 50 000 euro par an 2018/2019/ 2020

Délais de réalisation : 2018/2019/2020

Evaluation :

Point d'étape sur la consommation réelle sur l'année et celle potentielle annuelle en prenant en compte les éléments de la traduction opérationnelle (réduction et optimisation)

Indicateurs de suivi : consommations d'eau facturées

Difficultés et freins à la réalisation :

- Prise en charge et financement des projets de forage et collecte des eaux de pluies

**Impacts de l'action** :

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : préservation des ressources en eau potable (bouches et bornes d'eau propreté)
- économiques (territoire, public visé, ...) : réduction des factures d'eau sur le budget fonctionnement de la Ville, investissements pour réduire les factures d'eau.
- sociaux (territoire, public visé, ...) : exemplarité de la Ville



## **Formaliser dans le processus d'achat une procédure d'achat responsable**

### **Contexte :**

Dans le cadre de son agenda 21, la Ville de Rouen s'est engagée à intégrer le développement durable dans 100 % de ses marchés, conformément à l'article 5 du Code des marchés publics et l'article 30 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

### **Objectifs :**

Introduire dans la procédure d'achat des éléments d'achat responsable.

### **Traduction opérationnelle :**

Mettre en place une procédure d'intégration des éléments ou critères relatifs au développement durable dans les marchés, en lien avec la stratégie achat de la Ville, comprenant :

- l'intégration d'éléments relatifs au développement durable directement par les acheteurs grâce à :
  - la rédaction de fiches simples, d'intégration des clauses développement durable pour chaque typologie de marché, en lien avec les directions concernées
  - la réalisation d'ateliers d'échange et la mise en place de formation sur cette thématique
  - la mise en place d'une cellule d'accompagnement des acheteurs, pour certains marchés plus complexes et la participation aux comités achats, revues fournisseurs et au réseau d'acheteurs
- le suivi de l'intégration de ces clauses

**Directions pilotes** : DAJ (partie juridique, vérification de leur application), DLA (stratégie achat, visibilité sur les marchés), MDDLD (partie technique)

**Directions associées** : DRH, ensemble des directions opérationnelles

**Partenaires** : Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco Responsable (Ran cooper), CCI

### **Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : réalisation de fiches

Financiers : -

### **Délais de réalisation :**

Début 2018 :

- rédaction de fiches simples d'intégration des clauses et critères relatifs au développement durable

- mise en place d'une cellule d'accompagnement des acheteurs, participation à certains comités d'achats, revues fournisseurs et au réseau d'acheteurs

Elaboration d'indicateur et suivi de l'intégration de ces clauses : 2018

### **Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : 100 % des marchés intégrant le thème du développement durable

Indicateurs de suivi : % de marchés intégrant une clause développement durable

### **Difficultés et freins à la réalisation** : -

#### **Impacts de l'action** :

- - environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact environnemental des achats
- - économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- - sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise l'insertion des personnes en difficultés

**Insuffler une culture administrative du Développement Durable à travers la  
concrétisation des actions engagées et initier une démarche de Responsabilité  
Sociétale des Organisations**

**Contexte :**

Dans le cadre de son Agenda 21 et du label Cit'ergie, la Ville de Rouen recherche un fonctionnement interne exemplaire en matière de Développement Durable, et tout particulièrement d'énergie et de climat. Pour cela, elle a intégré ces thématiques dans le circuit de validation des délibérations et propose de le faire dans les formations et les fiches de poste. L'intégration de toutes ces actions réalisées et prévues dans un processus d'amélioration continue permettra de poursuivre la dynamique.

**Objectifs :**

Engager une démarche d'amélioration continue pour insuffler une culture administrative énergie/climat et du développement durable.

**Traduction opérationnelle :**

Poursuivre les actions engagées pour insuffler une culture administrative du développement durable en intégrant les questions énergie-climat dans la politique ressources humaines (plan de formation, fiches de postes des agents, objectifs collectifs, etc.)

Recenser toutes les actions réalisées en matière de développement durable afin de réaliser un tableau de bord

Organiser des temps d'information et d'échange en réunions des directeurs sur ce sujet

Initier une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations

**Directions pilotes** : DRH, MDDLD, MCI

**Directions associées** : Toutes les directions

**Partenaires** : -

**Moyens de mise en œuvre** :

Techniques : -

Financiers : -

**Délais de réalisation** :

Poursuite des actions engagées : Fin 2017 – début 2018

Initier une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations : 2018

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : A définir dans la démarche RSO

Indicateurs de suivi : Nombre de formations énergie/climat réalisées, à définir dans la démarche RSO

**Difficultés et freins à la réalisation : -**

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : Nombreux impacts positifs en fonction des actions engagées dans la démarche RSO
- économiques (territoire, public visé, ...) : Nombreux impacts positifs en fonction des actions engagées dans la démarche RSO
- sociaux (territoire, public visé, ...) : Nombreux impacts positifs en fonction des actions engagées dans la démarche RSO

**Mobiliser les acteurs économiques du territoire (organiser un évènement par an sur la thématique climat/énergie) et participer à un échange par an avec des partenaires européens**

**Contexte :**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, la Ville s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 30 % entre 2005 et 2020 puis de 40 % à l'horizon 2030 (par rapport à 1990).

Pour atteindre les objectifs fixés, la Ville de Rouen souhaite, entre autre, mobiliser sur cette thématique, l'ensemble des acteurs économiques sur son territoire et plus particulièrement les établissements commerciaux et artisanaux. Elle souhaite aussi partager son expérience avec d'autres territoires européens.

**Objectifs :**

Sensibiliser et impliquer les acteurs économiques du territoire sur les grands enjeux climatiques et énergétiques en ciblant les établissements commerciaux et artisanaux.

Définir une charte de bonnes pratiques environnementales à co-produire avec les principaux acteurs du commerce et de l'artisanat (commerçants, artisans, unions commerciales, chambres consulaires, collectivités territoriales).

Etudier la mise en place d'un label éco-responsable dédié.

Partager l'expérience de la Ville avec des partenaires européens.

**Traduction opérationnelle :**

Organisation d'un temps fort sous la forme d'une journée d'échanges avec des experts et des commerçants et artisans du territoire qui pourrait prendre la forme d'ateliers, tables rondes, témoignages sur des bonnes pratiques identifiées.

Cette journée aurait vocation à fédérer les acteurs autour de cette thématique et à lancer la construction opérationnelle de la charte et, le cas échéant, du label (thématiques prioritaires, modalités de fonctionnement, méthodologie de travail, etc.).

Participation de la Ville à un échange par an avec des partenaires européen.

**Direction pilote :**

DELCl et Mission DDL

**Directions associées :**

DCRP

**Partenaires :**

Chambres consulaires, association de commerçants, OCAR, ADEME, energy-cities

**Moyens de mise en œuvre :**

Techniques : Organisation d'un évènement par an

Financiers : Organisation d'un évènement par an

**Délais de réalisation** : A partir de 2019

**Evaluation**

Objectifs chiffrés à atteindre : Organisation d'un évènement par an

Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises présentes à cet évènement, nombre d'entreprises adhérentes de la charte

**Difficultés et freins à la réalisation** : Action à intégrer dans la charge de travail de la DELCEI / Budget à prévoir pour l'organisation de cet évènement annuel

**Impacts de l'action :**

- environnementaux (eau, air, énergie, climat, biodiversité, ...) : diminution de l'impact environnemental des acteurs économiques
- économiques (territoire, public visé, ...) : favorise l'économie verte
- sociaux (territoire, public visé, ...) : favorise le lien entre les entreprises du commerce et l'artisanat